



OBJECTIF IMAGES Viry-Châtillon

EXPOSITION-CONCOURS 2025

Invitée d'honneur : Isabelle Drouet

Règlement :

Concours ouvert à tous les membres des photo-clubs du CDP91

Thème du concours : **L'eau et les châteaux** Couleur et noir & blanc

Dates de l'exposition : du samedi 8 au dimanche 9 mars 2025

Horaires d'ouverture : samedi 8 mars de 10h à 13h et de 14h30 à 18h
dimanche 9 mars de 10h à 13h et de 14h30 à 18h
(arrêt des votes à 17h)

Lieu : Salle de la Ferme, 35 avenue Henri Barbusse 91170 Viry-Châtillon

Date limite d'enregistrement des inscriptions : **2 février 2025**

Nous souhaiterions connaître rapidement le nombre de club participant afin de déterminer l'espace dévolu à chacun.

Date limite de réception des bordereaux : **23 février 2025**

Accrochage : **vendredi 7 mars 2025 de 17h à 19h**

Remise des prix : **dimanche 9 mars 2025 à 17h30**

Pot de l'amitié : **dimanche 9 mars 2025 à 18h**

Décrochage : **dimanche 9 mars à partir de 18h**

Format : Il ne sera accepté que des photographies présentées avec un passe-partout dans un cadre de 30 x 40 sans sous-verre

Chaque cadre devra comporter au verso les noms de l'auteur et de son club, ainsi que le titre de la photo.

Par soucis d'équité, aucun nom des photo-clubs présents ne devra être affiché.

Supports d'exposition : grilles recouvertes de tissu.

Chaque club participant fournira ses chaînettes/fils et crochets.

Le nombre de photos admises par club sera déterminé après recensement des clubs participants. À ce jour, nous pouvons avancer le chiffre de **12**, à répartir à votre gré entre couleur et N&B.

Objectif-Images se réserve le droit de retirer de l'exposition toute photo visiblement hors sujet ou pouvant choquer les visiteurs.

Prix décernés :

- Un prix du jury couleur
- Un prix du jury n&b
- Un prix du public couleur
- Un prix du public n&b
- Un prix du Conseil départemental
- Un prix de l'Agglomération Cœur d'Essonne
- Un prix « coup de cœur » du Maire

Chaque participant ne pourra être primé qu'une seule fois. Les prix du jury et du public ne pourront être cumulés pour un même participant. Les prix seront remis aux lauréats le dimanche 9 mars à l'issue de la proclamation du palmarès à 17h 30.

Les exposants sont seuls responsables des photos présentées et garantissent qu'elles sont exemptes de tout droit et ne lèsent en aucune manière une personne physique ou morale, notamment en matière de droit à l'image.

Objectif-Images ne saurait être tenue pour responsable en cas de dégradations ou vols lors de l'exposition.

La liste des photos sélectionnées pour l'expo ainsi que la liste des lauréats seront communiquées ultérieurement aux clubs participants.

Sauf avis contraire de leur part, les lauréats autorisent le club organisateur à insérer les œuvres primées dans les journaux locaux d'information et sur les sites d'Objectif-Images et de la mairie en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque rétribution.

Il conviendra de signaler aux organisateurs lors de l'accrochage les cas de « reproduction interdite » avec mention inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve pour éviter la publication

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs

Envoi des bordereaux :

Annie NICOLE : roland-annie@wanadoo.fr 06.61.45.01.98

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Robert DESGROPPES : robdesgropes@orange.fr 06.33.02.42.09

Annie NICOLE : roland-annie@wanadoo.fr 06.61.45.01.98